

«Pa 'c'h a miz Here en e hent da hanternoz e vez Gouel an Hollsent.»

«Quand octobre prend la route, à minuit c'est la Toussaint.»

Horaires Mairie

Les lundi et vendredis : de 8h45 à 12h
Les mardis, mercredis et jeudis : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30
Le Samedi : de 9h à 12h

Horaires Agence Postale

Tous les matins de 8h45 à 12h (le samedi de 9h à 12h) et le mercredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h

Horaires Bibliothèque

Mercredi : de 10h à 12h et de 15h à 17h
Vendredi : de 17h à 19h
Dimanche : de 10h à 12h

Cabinet infirmier

Portable : 06 68 29 25 94
Permanences sans rendez-vous chaque jeudi de 9h à 11h30

Permanences

Assistante sociale CDAS : le jeudi matin, sur rendez-vous au 02.98.88.99.90

France Services : avec ou sur rendez-vous le mercredi matin au 07.69.47.35.88

Mission Locale (sur rendez-vous au 02.98.15.15.50) :

- Mairie Pleyber-Christ : 1er et 3e mardis du mois de 9h à 12h.
- Mairie Saint-Thégonnec Loc-Eguiner : les mardis (semaine paire) de 14h à 17h.

Banque alimentaire : le mercredi 20 novembre 2024 de 11h à 12h, cuisine de la salle Polyvalente.

Brigade mobile de Gendarmerie : le samedi de 15h à 18h, en mairie (sans rendez-vous).

Web

Site de la commune :

www.plouneour-menez.bzh

ou sur page Facebook :

www.facebook.com/mairieplouneourmenez

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Marie Anne GUILLERM absente donne procuration à Marie ROBAIL
Delphine SAUBAN absente donne procuration à Sébastien MARIE
Graziella LIGUINEN absente donne procuration à René CHEVER
Baptiste MESSAGER absent

Informations diverses

- **Centre de Soins** : l'Atelier en Santé a eu l'autorisation administrative de l'Agence Régionale de Santé (ARS), livraison et pose des algecos début novembre, ouverture du centre de soins en décembre : 2 médecins, 1 kiné, 1 sage femme, 1 coordinatrice pour le moment.
- **Stade municipal** : début des travaux le 15 octobre. Nouvel aménagement dans la foulée. Fin du chantier début novembre. Garde-corps gris anthracite, buts blancs, filets, terrain éclairé en LED, club de foot va repeindre les cahutes d'arbitre en rouge et noir.
- **Salle Pierre LACHUER (gymnase)** : ouverture le 3 février après le passage de la commission de sécurité.
- **Nouvelle bibliothèque** : les travaux ont démarré, la livraison du nouveau mobilier va se faire fin octobre. L'ouverture est normalement prévue fin décembre, après le passage de la commission de sécurité.
- **La station d'épuration** sera mise en eau le 5 novembre La fin des travaux aura lieu dans un an (fin 2025) : travaux extérieurs, aménagements, traitement des boues...
- **Le 1er verger communal** va voir le jour : matinée de chantier participatif fixée le 30 novembre de 9h30 à 12h sur la parcelle du sentier des mémoires où se trouve la table de pique-nique.

Présentation du PEL 2024-2026 : Projet éducatif local : Pauline LACHIVER-KERGOAT a présenté le projet politique à destination des jeunes et des enfants. C'est un document concerté et partagé, il a été réalisé par les membres du comité de pilotage (élus, associations, parents, employés du service Enfance-Jeunesse, personnel scolaire... partenaires).

Ce comité de pilotage a débuté par l'évaluation du projet précédent (avis des enfants, adolescents, parents, membres du comité de pilotage) pour aboutir à un nouveau document qui sera transmis à toutes les familles.

Vous pourrez également le retrouver sur le site internet de la commune. Il reprend les 3 mêmes grands axes : Santé et Bien-être, Education à la citoyenneté, Epanouissement et réalisation de Soi. Ces axes sont déclinés en actions et en moyens qui seront mis en place dans la commune ces 2 prochaines années.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

1) Salle de sports :

- Convention de partenariat entre le Conseil Départemental du Finistère et la commune de Plounéour-Menez : 293 067 euros ont été octroyés à la commune pour le gymnase et le terrain de foot. Un loyer est perçu par la commune pour l'utilisation de ces structures par le collège (pour le gymnase : 9,07 euros TTC de l'heure, pour le stade : 4,53 euros TTC de l'heure). Cela représente environ 6 200 euros de recettes de fonctionnement en plus pour la commune. Une question a été posée sur la clause d'insertion sociale : au-delà de 500 000 euros pour les marchés publics, des jeunes en insertion interviennent sur le chantier. La convention partenariale est validée à l'unanimité.

- Approbation avenant marché lot 11 Plomberie/Sanitaires CHAPALAIN : Marché initial 26 340,03 HT Avenant n° 1 : 497,29 euros . Proposition d'avenant n°2 : 2723,60 euros HT pour la fourniture et la pose d'un urinoir double avec ensemble de robinetterie, et mise en place de séparations. Changement de place des urinoirs, meilleur aménagement. Avenant adopté à l'unanimité.

- Approbation marché équipements sportifs : Deux entreprises ont répondu à la consultation lancée le 12/8/2024 : MARTY SPORTS et SDU. La commission d'appel d'offres réunie le 25 septembre propose d'attribuer le marché à MARTY SPORTS pour un montant de 27 321,62 euros TTC. Ce marché concerne les buts de handball (rabattables pour gagner de la place dans la salle), les grands panneaux de baskets (levée motorisée) pour le terrain principal, 5 panneaux latéraux (2 petits terrains + 1 tout seul pour exercices par exemple.)

Noms d'entreprises	Montant HT	Montant TTC
MARTY Sports	22 768,02	27 321,62
SDU	29 964,31	35 957,17

Les équipements proposés sont semblables. Avis de la commission appel d'offres approuvé à l'unanimité.

- Marché travaux aménagement terrain sports : un avenant de 1880 euros est passé avec l'entreprise ESPACS pour des modifications sur les travaux de main courante (implantation de portillons) et filet pare-balls. Main courante pleine avec panneaux : accès sur le terrain pour les services techniques notamment : 2 portails de 4m, un de chaque côté. Accès pour les joueurs : petit portillon entre les 2 cahutes de terrain (terrain fermé pour éviter scooter ou autres engins...). Avenant adopté à l'unanimité.

2) Travaux de rénovation énergétique des salles et logements locatifs communaux : Cet ensemble de bâtiments a 40 ans et commence à montrer des signes de faiblesse (isolation, menuiseries...). Des demandes de subvention seront faites en 2024 pour ouvrir les études en 2025 pour des travaux prévus pour 2026 (en attente des dotations budgétaires des années à venir). 1ère tranche de travaux : menuiseries, isolation combles, remise en état VMC, peinture intérieure, éclairage, l'ensemble des travaux y compris maîtrise d'œuvre estimé environ à 450 000 euros HT. Puis plus tard, une 2ème tranche (2027-2028) sera à étudier : étude du mode de chauffage, isolation extérieure, ravalement...

- Demande de subvention au Conseil Départemental du Finistère PACTE FINISTERE 2030 Volet 2. Demande validée à l'unanimité

- Demande de subvention DETR 2025 et DSIL. Demandes validées à l'unanimité

- Demande de subvention Fonds de Concours de Morlaix Communauté : 108 000 euros fixe, plus une part en fonction du nombre d'habitants (109 675 euros au total) à utiliser par les communes avant fin 2026. Demande validée à l'unanimité

- Demande de subvention « Bien Vivre en Bretagne ». Demande validée à l'unanimité.

- Demande de subvention « Fonds Verts » validée à l'unanimité.

3) Transfert foncier Conseil Départemental : Echange amiable entre le Département et la commune : régularisation de l'existant : le bâtiment du collège est toujours sur un terrain communal, tout comme le bâtiment de la cantine et le futur Dojo. Délibération faite le 8 juillet au Conseil Départemental. Transfert du foncier validé à l'unanimité.

Le projet du Dojo a pris du retard, le marché de maîtrise d'œuvre a été annulé entre le Conseil Départemental et l'architecte. Relance du marché en cours. Étude 2026 : chantier et livraison 2027.

4) Lancement consultation travaux cour d'école : Le montant des travaux est estimé à 50 000 euros. Une subvention de 15 000 euros a été obtenue au titre de la DSIL, une réponse est en attente sur les Fonds Verts. Demande d'autorisation de lancer la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre et d'accompagnement pour ces travaux de renaturation de la cour de l'école. Lancement des consultations voté à l'unanimité.

5) Personnel communal : Un employé sort de l'effectif donc suppression de son poste d'adjoint d'animation principal 2e classe TNC 33/35e. Création d'un nouveau poste d'adjoint d'animation TNC 33/35e à compter du 1er novembre. Cette modification du tableau des effectifs n'entraîne aucun changement sur les temps de travail et/ou planning des effectifs. Modification votée à l'unanimité.

6) Drapeau d'UNPRG : L'Union Nationale des Personnels et Retraités, veuves et veufs de la Gendarmerie du Finistère souhaite la réfection de leur drapeau : coût 1 463 euros : Ils sollicitent 60 communes du secteur pour cette réfection. Subvention de 20 euros accordée à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Pascal MOGUEROU absent donne procuration à Sébastien MARIE. Stéphanie MORVAN absente donne procuration à Laurent FONTANIER. Graziella LIGUINEN absente donne procuration à René CHEVER. Marie ROBAIL quitte le conseil après le point 5.

- Vigilance sur le projet de loi de Finances : la commune paie 20 % de TVA sur les investissements et est remboursée à 16,4 %. En 2025, ce remboursement ne sera plus que de 14,8 %. Augmentation de la CNRACL (Caisse de Retraite des Fonctionnaires de 4 % en 2025 (soit + 12 000 €).
- Les travaux du réseau d'eau du bourg vers Quilliou Dour et Kermaze débuteront le 22 octobre 2024.

1) Etablissement public foncier de Bretagne : approbation convention financière remboursement prix revient lotissement Duchel :

Le calcul du prix de revient des parcelles acquises par l'EPBF s'élève à 41 363,84 euros (+ frais de notaire) avec une date prévisionnelle pour la revente fixée au 26/11/2024. Après cette date, la commune a 5 ans pour construire sur les 3179 m² de surface au moins 7 logements dont 2 logements sociaux (si cela n'est pas respecté la commune sera pénalisée). Le but est de construire au cœur du bourg dans les dents creuses. Le conseil approuve à l'unanimité le montant du remboursement et les charges, et autorise le maire à signer tous les documents en lien avec ce projet.

2) Délaissés communaux :

- Kersimonet : succession famille Le Meur : la route passe sur une parcelle privée, les conteneurs des poubelles y sont stockés. Le propriétaire cède le morceau de terrain à la commune pour un euro symbolique avec les frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune.
- Quilliou Dour : succession famille Kerhervé : une partie du terrain privé est prise par la route, mais le jardin familial est sur le domaine public : échange des 2 parcelles : les frais de notaire seront à la charge des propriétaires et les frais de géomètre seront à la charge de la commune. Le conseil approuve ces deux dossiers à l'unanimité.

3) Approbation commission Locale Charges transférées pour les équipements sportifs et culturels de Morlaix Communauté du 17 septembre 2024 :

La prise de compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêts communautaire », inscrite à l'article 14 des statuts de Morlaix Communauté et la redéfinition de l'intérêt communautaire ont abouti au transfert à Morlaix Communauté des équipements suivants à compter du 1er janvier 2024 :

- Le théâtre du Pays de Morlaix (34 % de Morlaisiens),
- Le pôle culturel du Roudour à Saint-Martin-Des-Champs (7,5 % des Saint-Martinois),
- Le complexe de Langolvas incluant la Halle Jézéquel à Morlaix/Garlan (22,8 % de Morlaisiens),
- Le Musée des Jacobins à Morlaix et ses annexes,
- Le Centre aquatique de Plouigneau (21 % des habitants),
- La piscine de la Boissière à Morlaix (65 % Morlaisiens),
- La piscine de Pleyber-Christ (71 % des Pleyberiens).

Le montant total de la charge nette de fonctionnement (y compris l'investissement permanent) s'établit à 2 348 444 € ; au regard de la fréquentation et de la provenance des usagers de chaque équipement, elle est répartie à hauteur de 1 421 490 € en tant que reste à charge pour Morlaix Communauté et 820 004 € en tant que reste à charge pour les communes transférées. L'investissement de renouvellement des équipements est évalué à 106 949 € ; Il s'agit là d'une provision de gros renouvellement figurant dans le contrat de DSP de la piscine de Plouigneau, pris en charge par la commune en section de fonctionnement au travers de la contribution versée de la contribution versée au délégataire.

En conséquence, le montant des Attributions de Compensations de fonctionnement versées aux communes est minoré en 2024 de - 926 953 € (820 004 € + 106 949 €). Ce montant d'attribution de compensation modifiée impactera les seules communes de Morlaix, Pleyber-Christ, Plouigneau et Saint-Martin-Des-Champs, dans les cas où les conditions d'adoption seraient réunies et que ces 4 communes l'acceptent. Question sur le personnel de ces structures ? Qui va les employer ? À quelles conditions ? Le financement se fera par la taxe foncière bâtie de Morlaix Communauté (déjà provisionnée). La délibération est approuvée avec 11 voix pour et 4 abstentions.

4) Morlaix Communauté : conditions de transferts de gestion des bibliothèques municipales à compter du 1er janvier 2025 :

Mise en place effective du réseau en septembre 2025. Le but étant d'unifier les pratiques dans le territoire, de mettre en place un logiciel unique de gestion. Un livre peut être emprunté à Plouigneau et rendu à Plounéour-Menez. On peut réserver un livre qui est situé ailleurs et le faire venir dans notre commune. Un salarié de la bibliothèque du Finistère sera mis à disposition du réseau et fera les navettes pour faire circuler les livres. Unification des tarifs des abonnements : gratuité de l'abonnement avec la carte abonnement valable partout dans le réseau. Les bibliothèques municipales ou associatives sont concernées. Le conseil approuve à l'unanimité la gratuité du service.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

5) Bibliothèque : Dans ce cadre, les bénévoles de la bibliothèque doivent se former. Jusqu'à présent, les frais de transports des bénévoles étaient pris en charge mais pas les frais de repas. Forfait repas de 15 euros maximum par jour proposé. Le conseil approuve le défraiement des repas à l'unanimité.

6) Salle de sports : approbation avenant travaux supplémentaires : Rajout de 2 alimentations électriques des sèche-mains dans les toilettes et éviter ainsi la consommation de papier dans les vestiaires. Rajout d'une alimentation pour motorisation des paniers de baskets principaux. Rajout d'un BAES. Remplacement du système d'éclairage pour ajouts de variateurs sur les luminaires pour 3 intensités d'éclairage. Montant de l'avenant de 7 889,44 euros HT soit 9 467,33 euros TTC validé par la commission d'appel d'offres de ce jour. Le montant du marché s'élève donc à 42 736,21 euros HT. Avenant accepté à l'unanimité.

7) PACTE Finistère 2030 Volet 1 : demandes de subventions pour 2025 : Le Volet 1 concerne les dossiers qui rayonnent sur la commune. 2 subventions proposées : une pour la réfection de la toiture de la mairie, une pour la renaturation et végétalisation de la cour de l'école Jules Ferry. Demandes de subvention approuvées à l'unanimité

8) Création d'un conseil municipal des jeunes: Il existe une multitude de types de CMJ selon le rôle qu'on lui donne, l'âge des jeunes... A Plounéour-Menez, le choix est fait sur les enfants et les jeunes entre 9 et 17 ans. Il n'y aura pas d'élections, tous les volontaires seront les bienvenus. Pour cela il suffit d'être motivé, de s'engager à participer aux réunions mensuelles pendant au moins 1 an, d'avoir l'accord des parents. Les jeunes participent aux réunions ainsi que des élus (selon les sujets) et Maïan PERROS coordinatrice Enfance Jeunesse. Des professionnels peuvent être également conviés (selon les sujets). Un budget de 3 000 euros par an est accordé au CMJ. D'autres projets plus onéreux peuvent voir le jour mais en collaboration avec le conseil municipal. Une réunion d'informations aux jeunes et à leurs parents aura lieu le mardi 26 novembre à 20h. Le conseil municipal approuve la création de ce CMJ.

9) Modification : erreur sur la délibération de juillet concernant l'antenne téléphonique : Erreur sur le montant de la redevance annuelle 3 200 euros (qui était notée HT) et qui finalement est TTC.

INFORMATIONS COMMUNALES

Marché de Noël le 6 décembre à 17h



Repas du CCAS le 6 décembre à 12h (participation de 5€, inscription en Mairie pour le 30 novembre)



APE : vente de chocolat (bon de commande à remettre avant le 18 novembre, retrait le 13 décembre à l'école)



LES ZONES HUMIDES

Prizius eo kement tra a zo rouez
Tout ce qui est rare est précieux

Suite aux deux précédents articles, vous êtes maintenant incollables quant à leur définition, leur importance, la nécessité de les préserver, les protéger, les entretenir

Et maintenant, qu'est-ce qu'on fait ?

Les zones humides sont protégées depuis 1971 par le traité international de Ramsar, en Iran (ratifié par 171 pays). Le 2 février, date de signature de cette convention, est alors désigné comme journée mondiale des zones humides.

Des acteurs multiples se mobilisent en leur faveur depuis le siècle dernier. A titre collectif, des politiques publiques sont mises en oeuvre pour leur protection .

Le ministère en charge de l'écologie, l'OFB (Office français de la biodiversité) et l'ADEME (Agence de la transition écologique) lancent des appels à projets nationaux pour accompagner les acteurs des territoires à amplifier les actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la restauration des milieux humides.

Le 4ème "plan national milieux humides 2022-2026" cite les Monts d'Arrée comme l'un des 18 sites emblématiques des zones humides françaises.

Le Département du Finistère élabore et met en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels depuis 50 ans.

Le projet de territoire du Pays de Morlaix a pour objectif de soutenir la fonctionnalité des milieux aquatiques et naturels, à travers l'amélioration de la continuité écologique, la préservation et la réhabilitation de zones humides et cours d'eau, la conservation du bocage existant et la création de nouveaux linéaires.

(https://www.paysdemorlaix.com/wp-content/uploads/2023/05/PAYS_Projet_de_territoire_V22.12.05.pdf)

Exemples d'entretien des zones humides proches de Plouneour-Menez



La réserve naturelle du Venec

Située à Brennilis, il s'agit de la tourbière de ce type la mieux conservée en Bretagne, avec une superficie de 334 Ha. Elle est gérée par l'association Bretagne Vivante.

La tourbière du Mougau

Le conseil Départemental du Finistère contribue aujourd'hui à une plus grande protection de la tourbière du Mougau par des actions de gestion adéquates, en étroite collaboration avec la commune de Commana et le Parc Naturel Régional d'Armorique : acquisition de terrains, leur mise en valeur pour l'ouverture au public, la gestion des milieux tourbeux.



A Plouneour-Menez aussi nous sommes concernés.

Dans le cadre de sa charte environnementale, la municipalité s'engage à valoriser les corridors écologiques, dont la trame bleue, celle de l'eau (continuité écologique des cours d'eau et zones humides).

La prise de conscience des citoyens, propriétaires de la plus grande partie de ces terres, est également primordiale. Elle peut se faire de différentes façons, la première étant de s'informer.

"Une fois que l'on a compris les intérêts des zones humides, pris conscience des menaces pesant encore sur elles, que l'on a identifié une zone humide nous concernant de près ou de loin et que l'on s'est assuré de respecter la réglementation, ou encore tout simplement que l'on souhaite porter à ses proches le message de la nécessité de préserver et restaurer les zones humides, diverses possibilités d'actions s'offrent à vous". (<https://www.zones-humides.org/agir>)

D'abord, comment savoir si je suis propriétaire d'une zone humide ou s'il y en a proches de chez moi ?



Si je ne connais pas toutes mes parcelles, je peux demander à la mairie un relevé de propriété.

Mais où se trouvent ces fameuses parcelles ?

Je peux localiser mes parcelles sur <https://www.cadastre.gouv.fr>

Je vais ensuite sur <https://www.geoportail.gouv.fr/> pour identifier les zones humides référencées et l'environnement actuel.



C'est déjà pas mal mais pas très concret

Donc je prends mes bottes et je vais arpenter ces parcelles, histoire de me faire une idée de leur état général (accès, végétation) et leur environnement.

Avec les derniers articles du Ploun'infos, je dispose déjà de plusieurs clés d'interprétation.



C'est bien beau tout ça, mais la parcelle est-elle accessible ?



S'il n'y a pas d'accès direct depuis la zone publique, il existe un droit de passage : la règle générale est de prendre le chemin le moins dommageable pour les parcelles des autres propriétaires.

Si elle n'est plus vraiment accessible, un peu d'entretien vous permettra d'y entrer.



Les anciens du secteur qui connaissent les lieux depuis longtemps : limites, caractéristiques physiques du terrain, présence de bouilhenn (zone marécageuse, plutôt profonde avec de la matière organique en décomposition), de sources/rus..., vous diront même par où y aller.



Et maintenant que je suis sur place, qu'est-ce que je fais ?

Je peux commencer par retirer le bois tombé, surtout s'il s'agit de saule qui peut devenir envahissant par sa vigueur et sa capacité à marcotter

Une fois la parcelle dégagée, il suffira d'un entretien par pâturage ou fauche : 1 à 2 fois par an est déjà suffisant pour les zones de passages, on peut bien sûr laisser d'autres espaces plus sauvages



Si l'ampleur de la tâche vous épuise rien que d'y penser, faites appel à l'entraide avec des voisins, des amis, de la famille en organisant des chantiers participatifs (*c'est l'occasion d'une fête, non ?*) Et vos adolescents ne seraient-ils pas intéressés pour dépenser de l'énergie en se faisant un peu d'argent de poche?

Si personne n'est disponible ou assez en forme, il est possible de confier la gestion et l'entretien à un tiers (paysan, paysagiste, entreprise d'entretien des espaces verts...)

En dernier recours, si le coût vous paraît trop élevé en terme de travail ou de finances, envisagez de transmettre les parcelles concernées afin de maintenir leur intérêt écologique



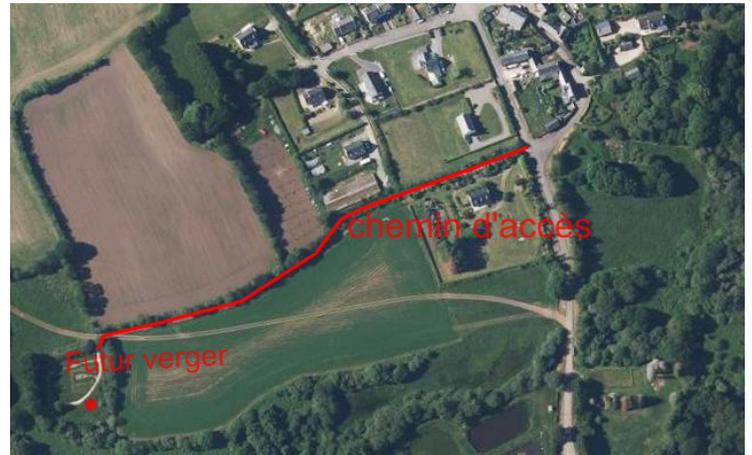
CHARTRE ENVIRONNEMENTALE

La charte environnementale de la commune prévoit la plantation de vergers sur des terrains communaux. Le premier aura lieu le samedi 30 novembre prochain de 9h30 à 12h30 (voir sur le plan ci-après). Rendez-vous à 9h30 à l'entrée du Sentier des Mémoires, entre les 78 et 120 Kersimonet. Pensez à prendre votre bêche si vous en avez une...

Voici quelques questions auxquelles on pourra vous répondre :

- Quel âge ont les plants?
- Est-ce qu'ils sont déjà formés, et si oui, quel type de taille?
- Comment positionner les arbres, à quelle distance les uns des autres?
- Quelle profondeur du trou? Comment sont conditionnés les plants?
- Comment mettre en place les tuteurs et le paillage ?

Un pot sera offert par la municipalité en fin de chantier aux participants.



A la Sainte-Catherine, tout prend racine....

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



- TU VEUX PARTICIPER A LA VIE DE TA COMMUNE?
- TU AS ENTRE 9 ET 17 ANS?
- TU AS L'ACCORD DE TES PARENTS?

ALORS VIENS NOUS RENCONTRER ET POSER TA CANDIDATURE LORS DE LA RÉUNION D'INFO !



RÉUNION D'INFO POUR LES JEUNES ET LEURS PARENTS

MARDI 26 NOVEMBRE 2024 - À 20H00
SALLE FOYER / PLOUNEOUR-MENEZ

Ti Gwer - Service Enfance, Jeunesse - 02 98 78 94 50 / 06 77 58 07 07

[NOUVEAU : Création d'un Conseil Municipal des jeunes](#)

Tu as entre 9 et 17 ans et tu veux participer à la vie de ta commune ? Le Conseil Municipal des jeunes est fait pour toi ! Ça te donne envie, mais tu ne sais pas trop ce que c'est ?

Viens nous rencontrer avec tes parents le mardi 26 novembre à 20h, salle Foyer.

Il n'y a pas que les adultes qui se réunissent en conseil municipal.

Les enfants et les jeunes peuvent aussi participer à la vie de leur commune, au sein de leur propre conseil ! Un conseil municipal de jeunes est une assemblée composée d'enfants et de jeunes qui souhaitent s'investir dans la vie de leur commune.

Elle permet de donner la parole aux jeunes et de participer à la vie citoyenne.

[Le Marché de Noël de créateurs et artisans](#)

Artisans, créateurs et producteurs locaux se rassembleront à l'Abbaye du Relecq le dimanche 1er décembre de 10h à 17h.

Organisé par L'O Belle en partenariat avec l'EPCC, plus de 30 exposants vous feront découvrir produits gourmands et créations originales et de qualité. Deux spectacles seront offerts aux visiteurs, jonglage et chants polyphoniques avec le quatuor Satcha. Au plaisir de vous y retrouver autour d'une crêpe, d'un vin ou jus de pommes chauds ou encore près du Roc'h Highland caravane-resto !

[Nouveau : ateliers d'écriture à Kerguz](#)

Suite au premier atelier d'écriture qui a rassemblé un groupe d'amateurs dans l'atelier d'artiste de Catherine DONVAL à Kerguz le mois dernier, l'association "Et j'écris aussi - Voix plurielles" propose un rendez-vous mensuel, ouvert à toute personne quelle que soit sa pratique de l'écriture. Une animatrice professionnelle accompagne la fabrication des textes et les échanges entre participants, avec des propositions plus ou moins ludiques qui stimulent leur créativité. Se retrouver au sein d'un petit groupe (limité à 10 personnes) pour faire entendre sa voix singulière est une aventure humaine d'une grande richesse. Pour plus d'information (lieu, dates, horaire, tarif...) : Pascale AEBY 06.37.27.02.45 ou etjcrisaussi@yahoo.com.



INFORMATIONS COMMUNALES

[STAL Café - chaque jeudi : soirée tricot, crochet et autre activité](#)

Au STAL Café-Resto

Plouneour-Menez

Les Jeudis soirs c'est...



À partir de 17h et jusqu'à 21h30

Vous êtes bienvenu.e.s à toute heure et c'est GRATUIT

[L'O Belle : Cabaret Curieux avec la Compagnie "La Bête Curieuse"](#)

De 16 à 99 ans,
80 € par trimestre,

A la Salle Polyvalente les jeudis suivants :

- 11 et 25 novembre,
- 2 et 9 décembre,
- + une sortie publique.



Rejoignez le Cabaret Curieux ! Jouer avec le réel et l'imaginaire, les mots, les corps, faire du théâtre hors piste et sans les roulettes. Le cabaret curieux est un espace d'essayage, de tentatives, de réalisations, de se mettre en jeu à plusieurs. Avec Séverine VALOMET, comédienne, metteuse en scène, aiguilleuse. Contact et informations au 06.07.47.49.67.

[Hent Telenn Breizh : Stages de chant mensuels](#)

L'atelier de chant a repris pour une nouvelle saison avec le stage de la Saint-Michel qui s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse le 28 septembre et s'est clôturé par une session à la chapelle Saint-Divy. Merci à tous les participants pour la réussite de cette journée. Au programme des stages mensuels : chant traditionnel en breton et en français, et plain chant d'après les manuscrits celtiques du Moyen-Age. Ces répertoires se chantent à répondre, à l'unisson, ou en polyphonies simples : bourdon, quintes parallèles... Ils représentent une source de sagesse intemporelle, particulièrement précieuse face aux défis de notre époque.



Ces stages d'une après-midi par mois constituent un programme suivi au fil des saisons, mais il est possible de s'inscrire à la journée. Prochains stages de chant : samedi 16 novembre et samedi 7 décembre. Renseignements et inscriptions : 02.98.78.93.25 henttelenn.bzh.

La JDC obligatoire



QUI ?

Les jeunes de 16 ans

QUAND ?

Maximum 4 semaines après l'anniversaire

OÙ ?

Présence du jeune en Mairie (prévoir 15 minutes)

COMMENT ?

Présentation pièce d'identité + livret de famille

POURQUOI ?

L'attestation remise par la Mairie est obligatoire pour se présenter notamment aux examens scolaires, au permis de conduire ...

Dates à retenir

Du 18 octobre au 17 novembre 2024 : expositions sur les écoles de Plouneour-Menez (film le 15/11/2024 à 20h30 salle Foyer)

Lundi 11 novembre : cérémonie du 11 novembre 1918

Samedi 30 novembre : plantation d'un verger communal

Dimanche 1er décembre : Marché de Noël des artisans, Abbaye du Relecq

Vendredi 6 décembre : repas du CCAS à 12h ; marché de Noël au Pôle Culturel et Associatif à 17h

Samedi 14 décembre : soirée théâtre du CCAS, salle Polyvalente

Samedi 31 mai et dimanche 1er juin 2025 : Festival du violon (la Vache Luthière)

Les articles et photos à faire paraître en **décembre** sont à déposer pour **le lundi 18 novembre**.

Directeur de la publication : Sébastien MARIE
Tél : 02.98.78.01.17 / Courriel : mairie@plouneour-menez.bzh